



**Capitalisation des bonnes pratiques de gestion foncière basée sur les us et coutumes dans les Unions des groupements maraichers de Koumbia et Tanda
Kadè
Préfecture de Gaoual**

Lamarana Diallo, FPFD

Janvier 2021

Réalisé grâce à un soutien financier du Comité technique « Foncier & Développement »

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 APPROCHE METHODOLOGIQUE	3
2 ANALYSE DU CONTEXTE GLOBAL	4
2.1 Contexte spécifique de la zone d'étude	4
2.1.1 Des activités agropastorales diversifiées.....	4
2.1.2 Différents modes d'accès à la terre	4
2.2 Structuration des paysans producteurs	4
3 JUSTIFICATION DU CHOIX DE L'EXPÉRIENCE ET LES OBJECTIFS DE CAPITALISATION	5
3.1 Conflits fonciers et enjeux dans la zone d'étude	5
3.2 Objectif global de la capitalisation.....	6
4 BONNES PRATIQUES DE GESTION (US ET COUTUMES) ET ÉLÉMENTS NOVATEURS IDENTIFIÉS	6
5 LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT DES EXPÉRIENCES CAPITALISÉES	7
6 PRINCIPAUX ACTEURS, LEUR RÔLE ET CONTRIBUTION DANS LE PROCESSUS ...	9
7 SUCCÈS, IMPACTS ET LIMITES CONSTATÉES PAR L'EXPÉRIENCE	14
7.1 Une légitimité forte reconnue au Conseil des Sages.....	14
7.2 De nouveaux défis liés à l'arrivée de nouveaux acteurs	14

1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce travail de capitalisation a été réalisé dans les deux (2) Préfectures de Gaoual et Koundara, qui sont localisées dans la région administrative de Boké, situées au Nord – Ouest de la République de Guinée. Ces préfectures sont frontalières avec la Guinée Bissau et le Sénégal. Un échantillon de deux (2) communes rurales dont l'une à Gaoual (Koumbia) et l'autre à Koundara (Sambaïlo) et la commune urbaine de Koundara ont été retenues pour faire l'objet d'enquêtes. Celles-ci se sont déroulées au mois de juin 2020.

Une équipe d'enquêteurs de quatre (4) personnes composées de trois (3) techniciens de la fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) et une stagiaire s'est rendue sur les sites pour réaliser les enquêtes. Des enquêtes individuelles et des focus groupes ont été réalisés.

Pour les enquêtes individuelles, des personnes ressources (imams, notables et sages, descendants des lignages fondateurs des villages) ont été ciblées. Pour les focus groupes, dans chacun des sites, nous avons agi de sorte à couvrir au maximum la représentativité des différentes d'ethnies.

Compte tenu du temps imparti sur le terrain, tous les témoignages ont été enregistrés et retranscrits plus tard, même s'il n'était pas toujours facile de comprendre certaines expressions (dialectes) des différentes ethnies (*foulakoundas, diakankés*, etc.). Il s'agissait d'être le plus fidèle possible aux « dire » des personnes interviewées.

Dans la démarche, la consigne principale a été de considérer le « dire » de chacun des intervenants comme étant un « point de vue ». Chaque « point de vue » reflète une activité et/ou une position sociale qui se traduit par :

- Une certaine connaissance de la situation ;
- Une façon d'évaluer « ce qui ne va pas bien et ce qui va bien », ce qu'il faudrait changer » ;
- Une façon de formuler les problèmes.

Cette approche permet à chacun des intervenants qui vont se succéder, d'avoir son temps de parole. Les suivants peuvent venir compléter le précédent ou décrire à leurs façons aussi les choses, avec la liberté d'expression et le temps de parole qu'il leur faut. Cela a permis non seulement d'éviter les interférences qui amènent des contradictions, mais aussi d'avoir des précisions (compléments) et, des répétitions qui retracent la même histoire (et permettent de corroborer les informations et de faire des recoupements) à travers les différents intervenants d'un même focus.

2 ANALYSE DU CONTEXTE GLOBAL

2.1 Contexte spécifique de la zone d'étude

2.1.1 Des activités agropastorales diversifiées

Les populations des zones d'études (Koumbia, Tanda kadè, Sambaïlo et Madina Badiar) se situant dans les Préfectures de Gaoual et Koundara sont à vocation agro-pastorale. Les activités dominantes des exploitations sont : la riziculture de plaine et de bas-fond, la culture de l'arachide, un peu du maïs et le maraîchage (développé dans les dix dernières années) à travers le projet de « Renforcement de la sécurité alimentaire du Nord de la Guinée » (RESA-NORD1) cofinancé par l'Union Européenne et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) à travers la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD).

La majorité des populations de ces zones sont éleveurs du fait de l'existence de zones de pâturage, malgré les déficits d'eau pendant la saison sèche. On y trouve des propriétaires de grands troupeaux de bœufs, ces communautés ont donc défini des zones de pâturage par saison (saisons sèche et pluvieuse).

Les Préfectures de Gaoual et de Koundara font partie des dix (10) Préfectures de la zone d'intervention de la FPFD. En plus du maraîchage, la fédération accompagne le développement des trois (3) filières dans ces zones : riz, oignon et maïs. Ces préfectures sont réputées de grandes zones de production de riz à cause du grand potentiel d'aménagement des plaines. Aussi, on y trouve beaucoup de groupements de producteurs de coton. Le développement du maraîchage y a été suscité par les producteurs afin d'exploiter les bas-fonds en toute saison.

Ainsi, des aménagements hydro-agricoles de petits bas-fonds et plaines ont successivement été réalisés en 2010, 2014, 2016 et 2019 à travers la Fédération des Paysans du Fouta Djallon sur co-financement de l'Union Européenne et le CCFD dans le cadre des projets « Sécurité Alimentaires et Résilience Agroécologique » (SARA). Cette initiative a permis aux producteurs (en majorité des femmes) des groupements encadrés de créer de la valeur ajoutée dans leurs exploitations.

2.1.2 Différents modes d'accès à la terre

Les modes d'accès à la terre les plus répandus sont par ordre d'importance : l'héritage, les prêts, les dons, les locations et les ventes (surtout ces dernières années). Les sages des villages sont fortement impliqués dans la gestion des problèmes fonciers ; ils demeurent des acteurs incontournables. De ce fait, les administrations locales et les élus locaux des districts et des communes se réfèrent toujours à eux avant de signer les papiers de cession ou de trancher un conflit au niveau local.

2.2 Structuration des paysans producteurs

Les Préfectures de Gaoual et de Koundara ont été occupées par le projet coton depuis plus de 20 ans. La Fédération s'y est installée à partir de 2004. Elle a commencé son intervention par la structuration des producteurs d'oignons et la formalisation de la filière jusqu'en 2009.

A partir de 2010, les filières riz et maïs ont été mises en place. De nos jours, la fédération capitalise dans les deux (2) préfectures trois (3) filières (oignon, riz et maïs), dix (10)

Unions de zones, deux (2) zones non formalisées, 348 groupements et 10 565 producteurs dont 70% de femmes.

Spécifiquement, les unions de Koliba, Tanda kadè, Badiar et Sambailo concernées par cette capitalisation regroupent : 4 unions ; 106 groupements ; 2 413 producteurs adhérents, dont 1418 femmes soit un taux de 59%.

Outre la structuration du monde rural, on observe l'émergence d'opérateurs privés issus de différentes couches sociales (commerçants, fonctionnaires en activité ou à la retraite), qui s'investissent dans l'exploitation des grandes surfaces pour la production du riz et des noix de cajou. C'est d'ailleurs l'arrivée de cette vague de nouveaux investisseurs qui a accentué la vente des terres dans ces zones. Aussi, l'explosion démographique associée à une agriculture extensive a engendré une augmentation de la pression foncière avec un taux d'occupation agricole très élevé, conduisant à une disparition des jachères, une réduction des aires de parcours et des réserves forestières.

3 JUSTIFICATION DU CHOIX DE L'EXPÉRIENCE ET LES OBJECTIFS DE CAPITALISATION

3.1 Conflits fonciers et enjeux dans la zone d'étude

Dans la demande de financement du projet RESA-NORD adressée à l'Union Européenne via le CCFD, la fédération a justifié son choix de destiner le financement aux préfectures de Gaoual, Koundara et Mali qui sont situées à la frontière avec le Sénégal du fait qu'elles sont estimées en retard en termes de développement. Ce projet était essentiellement accès sur les aménagements hydro-agricoles de bas-fonds et de petites plaines, l'appui à la mécanisation à travers l'achat et la fourniture des tracteurs et des charrues, l'approvisionnement en intrants agricoles à travers la fourniture de semences et engrais, la structuration et la formation des producteurs. Ces axes d'interventions ont été identifiés suite à un diagnostic terrain. Au cours de ce diagnostic, des contraintes à la mise en œuvre de ces activités ont été identifiées :

- Des conflits récurrents qui présageaient des difficultés de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs ; les éleveurs mettaient du sel sur les bouses de vache pour que le fumier ne soit pas utilisable par les agriculteurs (Kakoni) ;
- Des conflits ouverts entre agriculteurs et éleveurs autour des limites entre espaces agricoles et pâturages (Koumbia) ;
- La rareté des espaces exploitables en toute saison du fait de la rareté des aménagements ;
- La déforestation abusive des pentes abruptes et coteaux pour les champs extérieurs qui favorisent l'amenuisement progressif des points d'eau ;
- Des conflits fonciers suite au non-respect des accords de « don » traditionnel ancestraux par les nouvelles générations ;
- Dans la gestion des conflits agriculteurs/éleveurs, les agriculteurs étaient en position de faiblesse devant l'autorité judiciaire ;
- Une absence de gestion de conflits concertée et efficace.

C'est à cet effet, que la fédération des paysans du Fouta Djallon a déployé un maximum de conseillers dans ces zones afin d'accélérer la structuration des producteurs et a mis en place un dispositif d'appui conseil adéquat dans ces zones.

3.2 Objectif global de la capitalisation

Cette étude vise à capitaliser les bonnes pratiques de gestion foncière existantes dans les Préfectures de Gaoual et Koundara en mettant en avant les processus de sécurisation foncière et/ou de gestion des conflits fonciers qui sont menés, leurs résultats et limites pour une gouvernance responsable.

De façon spécifique, il s'agira de disposer d'une meilleure connaissance des pratiques locales de gestion foncière dans ces deux (2) Préfectures.

4 BONNES PRATIQUES DE GESTION (US ET COUTUMES) ET ÉLÉMENTS NOVATEURS

Dans le cadre de la gestion des conflits fonciers, les populations des préfectures de Gaoual et Koundara) ont élaboré entre eux une convention locale. Cette convention est un ensemble de dispositions, de normes et règles locales déterminant l'accès et l'utilisation des ressources naturelles ainsi que les sanctions décidées en cas d'abus. Le but est de mieux gérer les ressources naturelles afin d'éviter les conflits liés à leur utilisation et aussi les préserver pour les générations futures. La convention locale tient compte des attestations de prêt, de donation et de vente en lien avec les règles coutumières de gestion des ressources naturelles.

Ces pratiques locales de gestion des conflits fonciers selon les us et coutumes ont permis de :

- Inciter les populations à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles en vue d'une gestion patrimoniale ;
- Promouvoir la gestion préventive des conflits et mettre en avant d'autres méthodes alternatives de résolution des conflits en prônant la conciliation et le dialogue, en impliquant toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les couches sociales, les autorités administratives, coutumières et religieuses et en prenant en compte les institutions et pratiques traditionnelles ;
- Aux sages des localités de s'impliquer dans la gestion des conflits locaux (conflits agriculteurs- éleveurs, fonciers et conjugaux). Pour y arriver, les sages ont sollicité auprès des autorités locales un partage des pouvoirs (Koumbia).
- Constituer un comité de suivi et de gestion des conflits ainsi que l'élaboration des principes et règles de fonctionnement de ce comité (Koumbia) ;
- Aux communautés villageoises d'adhérer aux principes et règles des comités de gestion des conflits au détriment des services judiciaires de l'Etat qui, pour eux, ne font que les « arnaquer » ;
- Aux autorités administratives et/ou judiciaires d'adhérer de manière tacite aux idéaux des comités locaux de gestion des conflits. Ces autorités se sont toujours référées à ces pouvoirs locaux ;
- Impliquer les autorités locales (élus des districts et des communes) dans le processus de gestion des conflits ;

- Délivrer les attestations de cession par les élus locaux, les chefs de districts et les chefs coutumiers.

Ces bonnes pratiques de gestion et de sécurisation foncière méritent d'être valorisées. Elles présentent en effet plusieurs avantages :

- La souveraineté des sages dans la gestion des conflits à la base ;
- L'existence des accords de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- L'existence d'un cadre de concertation entre acteurs ;
- Le soulagement des populations locales du fait de l'implication des sages qui favorise la gestion apaisée des conflits.

5 LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT DES EXPÉRIENCES CAPITALISÉES

Le récit du patriarche de Koumbia El hadj Ousmane Biaye, Président d'un comité de gestion des conflits, est un exemple émouvant du processus présenté.

Encadré 1 : Témoignage sur l'histoire de peuplement du village

« Je m'appelle El hadj Ousmane Biaye, je suis née en 1929 à Kalassi. Mon arrière-grand-père et mes parents ont habité ce village. Je suis Landouma, mon père et ma mère aussi sont Landoumas. Pour le foncier, si je me rappelle de la façon dont il a été géré dans le passé et maintenant, c'est différent. Si je me rappelle de ça, je pleure, ça fait pitié. Dans mes premiers souvenirs, la terre ne s'achetait pas. Tous ceux qui sont venus ont trouvé nos parents Landoumas ici. Ils étaient sur le flanc de la montagne dans le village appelé Koumbia Mawndè, c'est le plus ancien des villages d'ici.

A cette époque, c'était le social, il n'y avait pas d'argent, ce sont nos parents qui ont hébergé tous les habitants d'ici. Les Landoumas de Boké sont venus d'ici. Dans l'ancien temps, on donnait la terre. Ce sont les petits-fils et les progénitures des petits-fils de ceux que nos parents ont hébergé, qui sont là actuellement. Mais pour nous, à cette époque la terre ne se vendait pas. Quand un étranger arrivait chez toi, il disait qu'il voulait habiter ici et on lui donnait la terre. A l'arrivée de nos parents sur ces lieux, il n'y avait pas de cases, ni de personnes, c'est ce qui fait qu'ils habitaient dans les rochers. Si vous constatez, il y a des trous entre ces rochers (grottes) où certains habitaient et d'autres s'adossaient aux arbres jusqu'à ceux qu'ils construisent des habitats. C'est ce qui justifie que jusqu'à nos jours tous les Landoumas de Koumbia jusqu'à FoulaMory habitent le long des rochers. Ces rochers (grottes) et les grands arbres sont nos amis traditionnels.

C'est après que nos parents ont commencé à implorer Dieu pour avoir des co-habitants. C'est comme ça, que petit à petit les gens sont venus et nos parents à chaque fois qu'un groupe arrivait, ils descendaient des rochers pour les héberger et leur donnaient des terres. C'est ainsi que nous, autochtones, habitons à l'Ouest et les allochtones à l'Est. Nos parents avaient défriché suffisamment de terre, puisque chaque année ils laissaient en jachère la parcelle qui a été exploitée la campagne précédente. Cela a fait qu'ils ont été de grands propriétaires terriens.

A chaque fois que les allochtones recevaient leurs parents, ils partaient consulter les autochtones pour leur demander l'autorisation de les héberger. Ceux-ci donnaient leur accord aux allochtones d'héberger leurs parents. Concrètement, ce sont ces premiers allochtones, leurs enfants et leurs petits-enfants, qui nous connaissent le mieux. Ceux qui sont venus récemment considèrent que ce n'est pas nous qui les avons hébergés, parce que ceux que nous avons hébergé ont ensuite hébergé ceux qui les ont hébergés. C'est pour cela que de nos jours, il y en a parmi eux, qui ne savent pas que ce sont les Landoumas qui les ont hébergés ; par contre certains parmi eux savent que ce sont les Landoumas qui sont les autochtones ici. C'est pour cela que quand mes enfants commencent à dire que les terres appartiennent à nos parents, je leur dis d'arrêter cela parce que ça crée de la frustration, dites seulement que vous êtes les autochtones, c'est tout. Quand tu dis à quelqu'un que je suis l'autochtone ici, s'il est compréhensif, il saura ce que tu veux lui dire. Autrement dit, si c'est lui qui a hébergé ou si c'est lui qui est hébergé »

Encadré 2 : les types de conflits occasionnés par les ventes de terres

« La vente des terres ne date pas de très longtemps. La terre ne se vend pas, elle appartient à Dieu. Ce sont ces allochtones qui ont commencé la vente des terres entre eux. C'est tout récemment quand nous avons constaté que cette vente a commencé, que nous nous sommes retrouvés entre sages de Koumbia dont le maire Mamadou mo Tombonto et un autre sage Landouma qui s'appelle Daouda Camara qui est à Dara bowé mais qui est natif de Koumbia. Ce sont ces arrières grands-pères qui ont fondé Koumbia.

Nous avons constaté que la vente des terres a pris une grande envergure. Ceci du fait que la terre a de la valeur maintenant. Ainsi, certaines personnes auxquelles on avait vendu ou donné la terre, choisissent de vendre leur terre pour déménager ou pour rentrer chez eux. C'est surtout la production et la vente de noix de cajou qui a beaucoup donné de valeur aux terres ; donc la vente s'est accentuée. Sinon, nous on a toujours prêté la parcelle pour la production parce que si on prête la terre à quelqu'un, il ne va pas l'emporter après la production. Après la récolte, certains donnaient la dîme et d'autres non ; nous n'en faisons pas une condition pour le prêt.

C'est par la suite que nous, sages, nous nous sommes retrouvés pour proposer l'interdiction de certains mauvais agissements notamment : « donner la terre et la reprendre », Il y a plusieurs exemples :

- Certains te donnent une parcelle, tu y plantes des arbres et tu déménages pour aller ailleurs. S'il arrive que parmi tes fils, il ne reste sur place qu'une fille pour hériter la parcelle. Si cette fille aussi est mariée, elle va dans son foyer et laisse la parcelle vacante. Puisque le prix de la terre est monté, les fils du donateur à qui appartenait initialement la terre reviennent pour occuper de nouveau la parcelle. Par la suite, tes enfants reviennent eux aussi et ils leur disent qu'ils ont hérité la terre de leurs parents. Ensuite, les enfants du donateur donnent comme argument que même si la terre était achetée, c'était à bas prix en ce moment. Ainsi, Ils disent qu'ils veulent restituer à tes fils le prix coûtant et récupérer la terre puisque leur père ne connaissait pas la valeur de la terre. Mieux, qu'ils n'étaient pas informés de la vente. Ils finissent par récupérer la parcelle.

- D'autres aussi, à qui on avait donné la terre, ne peuvent plus venir cueillir des mangues. Les fils des donateurs leur interdisent de cueillir les mangues parce que maintenant les mangues se vendent, alors qu'avant quand les mangues murissaient, les enfants venaient librement cueillir sans demander l'autorisation au propriétaire. A ce moment il n'y avait pas les manguiers greffés seulement les mangues "sénis" et les mangues "fouta". Mais il y en avait en abondance et la densité de la population était faible.

- Il y en a qui ont acheté des parcelles à bas prix et qui ont construit. Certains des fils des cédants reviennent pour dire qu'ils vont rembourser aux acheteurs. D'autres récupèrent la terre que leurs parents ont gratuitement donné en prétextant que c'est seulement leurs parents qui avaient donné la terre sans les informer. Ils y font habiter leurs fils ou petits-fils, sinon, ils vendent la terre eux-mêmes.

On s'est retrouvé et on s'est rendu compte que si on ne réagissait pas, il n'y aurait plus de cohésion sociale. A cette période, c'était Moussa Camara le sous-préfet et Capitaine qui était le Président de la Commune rurale de développement (CRD). Nous leur avons dit que nous voulions nous retrouver nous, autochtones du terroir à savoir : les Landoumas, les Foulbés du Fouta, les Saliouyas et Foulbés bowé. Quand on s'est retrouvé j'ai dit de ne pas dire Foulbés fouta mais plutôt les natifs de Koumbia. Parce que les Peulhs du Fouta et les autres ethnies qui étaient venus sont presque tous décédés, ils restent peu d'entre eux. C'est leurs descendants qui sont les plus nombreux de nos jours. De sorte que tous les natifs du terroir soient considérés comme des Peulhs des bowés et Landoumas. Arrêtons de dénombrer les ethnies. On s'est retrouvé et on est tombé d'accord pour qu'on soit solidaire, qu'on cultive la pratique de l'entraide, l'entente et qu'on instaure la pitié entre nous. Et à partir de cet instant, qu'on n'accepte plus les mauvaises pratiques « de vendre et se désister, donner une parcelle et la reprendre, quelle que soit la situation ».

6 PRINCIPAUX ACTEURS, LEUR RÔLE ET CONTRIBUTION DANS LE PROCESSUS

Plusieurs acteurs sont mobilisés dans les processus de résolution des conflits :

Les propriétaires terriens :

Ils apportent leur contribution à l'obtention des attestations de cession et œuvrent pour le respect du contenu de ces attestations.

Les élus des districts, communes et les autorités administratives :

Ils accompagnent les communautés dans leurs initiatives locales de gestion pour la transparence du processus de sécurisation.

Encadré 3 : Extrait du témoignage de El hadj Sankoun Diaby, chef de district de Madina Diakka, CR de Koumbia

« Depuis que je suis chef de district nous n'avons pas eu des conflits domaniaux. Par rapport aux papiers que nous fournissons, nous exigeons toujours que chacune des deux parties

(vendeurs et acheteur) nous présente 2 témoins et que des sages du village en fassent partie. En plus de ces témoins, ils me donnent le nom de celui qui est le chef secteur, nous partons chez le chef secteur, on écrit le nom des témoins et des sages du village, parce qu'ils nous ont dit que pour tout papier, il faut que les sages du village soient témoins.

Il n'y a pas de papiers à faire sans la présence des 4 témoins. On écrit les noms des 2 témoins du vendeur et ceux de l'acheteur, c'est comme ça que nous concevons nos papiers ici. Si tout est écrit je ne mets pas mon cachet dessus tant que tous les témoins n'auront pas signé. Après leurs signatures, si je trouve que les papiers sont en conformité, je mets mon cachet. Ensuite, je me rends à la CRD, ils vérifient la conformité du dossier à savoir : la superficie du domaine et les témoins, si tout est en règle ils mettent leur cachet aussi. C'est comme ça que nous travaillons ici ».

Sages, religieux et coutumiers :

Ils mettent à profit leurs connaissances des coutumes et mœurs pour asseoir leur légitimité traditionnelle. A cet effet, leur avis est déterminant dans le règlement des conflits fonciers.

Comités de gestion des conflits :

A Koumbia, il existe un comité de gestion des conflits dont le président réside au centre. Il est constitué des plus âgés (sages) des différentes ethnies, d'un membre de la ligue islamique et d'imams. Ce comité a des représentants dans les districts qui jouent le rôle de médiateurs et qui rendent compte au grand bureau basé à Koumbia centre.

NB : A Koundara, c'est aussi le même système qui fonctionne, mais il n'est pas formalisé comme à Koumbia.

Encadré 4 : Témoignage de El hadj Ousmane Biaye, Président d'un comité de gestion des conflits à Koumbia sur les modalités de résolution de conflits et l'implication des Sages

« Il y a eu un conflit autour d'une maison qui se situe au bord de la route ici. Durant deux ans, des familles étaient en procès. Après le jugement, l'un des protagonistes, n'avait pas accepté le verdict. Pour que le juge puisse trancher, il a fallu qu'il vienne nous demander notre avis. Nous avons dit au juge qu'à Koumbia ici « vendre et se désister, donner et reprendre une parcelle » sont des attitudes qui sont dorénavant révolues. Sinon, nous risquons de casser le tissu social de notre communauté. C'est ainsi que le juge nous a rejoint et il s'est conformé à la sentence locale.

Après, nous avons organisé une première rencontre entre nous (chez moi ici) afin de nous accorder sur des propositions de solutions aux conflits récurrents à soumettre à la grande assemblée à laquelle on fera appel avec l'ensemble des districts de Koumbia. Ensuite, nous sommes allés voir le Sous-préfet pour lui dire que nous nous sommes mobilisés nous, natifs de Koumbia, sans distinction d'ethnies, et nous avons fait des propositions que nous voulons soumettre à la population. Nous lui avons demandé de faire une circulaire conviant (à une date précise) tous les districts, villages et hameaux de Koumbia à une grande rencontre.

Séance tenante, le président de la CRD et le sous-préfet ont promis de prendre en charge les dépenses pour l'assemblée de cette journée. Ils nous ont donné du riz, des condiments et un bœuf. Les autorités (CRD et le sous-préfet) ont demandé le lieu de rencontre. Nous leur avons dit qu'il a été décidé que l'assemblée se tienne à Koumbia Mawndè qui est le premier village à être habité dans Koumbia.

Comme prévu, toutes les localités de Koumbia se sont rassemblées. Nous nous sommes retrouvés sous des grands fromagers et nous avons passé toute la journée là-bas. Nous avons informé les participants du but de notre rencontre. Ensuite, nous avons dit d'abandonner les problèmes d'ethnies, surtout que, de coutume à Koumbia, nous avons hérité de nos parents qu'un étranger a toujours été bien accueilli et il était toujours content de retourner chez lui avec des cadeaux.

De nos jours, toutes les bonnes attitudes sont abandonnées. Qu'est ce qui nous a fait abandonner ça ? C'est juste la divergence entre nous. Et cette divergence est due à l'appartenance des citoyens dans des partis politiques différents. Si toi et moi, nous ne sommes pas du même parti, quand ton parti est au pouvoir, les autres qui n'ont pas leur leader au pouvoir n'ont aucune considération pour ton leader qui est au pouvoir. Ils ne l'accueillent pas et ils ne le reçoivent pas convenablement. Nous nous sommes dit qu'il faut que cela cesse et qu'à partir de maintenant, l'on constitue une communauté afin de suivre la même chose.

A l'occasion de cette assise, nous avons dit ceci : « Que les convocations entre citoyens devant les autorités cessent. Puisque la mission de l'autorité est à part et la part des sages aussi est connue. Les érudits et les marabouts ont aussi leurs parts de responsabilité. Nous avons invité chacun d'entre nous, à se limiter à ses prérogatives. C'est ainsi, que nous avons prié les autorités de s'occuper de leurs tâches à eux et de nous laisser nous, sages (notables et érudits), nous occuper de nos tâches aussi. »

Nous avons dit à l'autorité que leurs missions concernent les cas suivant : les accidents, les homicides, les problèmes de sang, le vol, les problèmes d'adultère. Pour tous ces délits, nous n'avons pas de compétence. Si on juge les problèmes d'adultère quand quelqu'un est pris avec une femme à l'insu de son mari, la loi va nous retomber dessus. Par contre s'il y a des disputes dans un foyer entre époux (mari et femme), parce que c'est nous qui avons lié le mariage ou quand il y a bagarre entre deux personnes et qu'il n'y a pas de sang versé, il nous revient à nous de gérer cela. Les champs extérieurs nous appartiennent, les bœufs aussi sont pour nous. De ce fait, si les champs extérieurs sont détruits, il faut laisser la latitude au propriétaire du champ de gérer cela avec les comités de gestion des conflits.

A cet effet, nous avons donné des consignes dans chaque village ou secteur, s'il y a divagation dans les champs, que le propriétaire du champ choisisse des personnes sage, honnêtes qui parlent au nom de Dieu et qui disent la stricte vérité afin qu'ils fassent le constat et jugent comme si c'était eux qui étaient concernés. C'est à eux de choisir ces personnes parce qu'ils cohabitent ensemble ; donc ils se connaissent mieux. Le nombre de sages choisis varient entre 4 et 5 personnes. C'est à eux de constater les dégâts causés par les animaux domestiques. Après le constat, ils demandent à la victime s'il pardonne ou pas. S'il ne pardonne pas, ils

informent le propriétaire de bœufs et en même temps ils demandent à la victime d'évaluer les pertes. Si son évaluation est exagérée, ils lui disent de revoir sa déclaration avant qu'ils ne soumettent le coût au propriétaire des bœufs, et de se rappeler que les membres du comité de conflit sont aussi des agriculteurs et certains, parmi eux, ont des bœufs. Dans le but de ramener les deux parties à la raison, le comité de conflit inflige la même rigueur au propriétaire des bœufs, s'il arrivait qu'il sous-estime le coût des dégâts.

Après la résolution d'un conflit, nous avons donné consigne à ces comités de ne pas accepter l'argent ou de colas pour des remerciements ou des bénédictions. Puisque tout simplement, avant le conflit, aucun des intéressés n'a envoyé de l'argent au domicile d'un des membres du comité pour lui en donner. De ce fait, celui qui touche à cet argent ou à des colas, il aura nui à sa probité morale devant Dieu et sera sanctionné puis radié du comité.

Nous, on prône la solidarité. Chacun doit dans son travail œuvrer au nom de Dieu. C'est ainsi qu'on s'est accordé sur ceci : Tout jugement pour les questions de terres nous revient. Pour les affaires d'héritage, c'est nous qui connaissons les propriétaires terriens, les limites des propriétés. Ce sont les sages des villages ou secteurs qui connaissent tout ça et non les autorités. Puisqu'avant, les gens s'entraidaient (kilé) pour les travaux champêtres durant des longues journées ; donc les sages ont encore les souvenirs par rapport aux différentes propriétés et les limites de ces propriétés. Bref, nous avons demandé aux autorités de nous laisser la gestion de tout ce qui est familial. Ils ont accepté et nous avons repris cette gestion. »

Gendarmerie et Police :

Elles interviennent lorsque les acteurs précédents n'obtiennent pas des conclusions fiables dans la résolution des conflits fonciers. Dans ce cas aussi, elles se sont toujours référées aux conclusions des sages.

Encadré 5 : Extrait du témoignage d'un chef de secteur de Kalasi dans Koumbia

« Quand le policier, qui était parmi nous, a compris que les sages ont pris en main le conflit, il s'est retiré en disant qu'il ne connaissait pas mieux le lieu que les autochtones. Comme il y avait déjà un consensus entre eux, il a laissé les vieux régler ce conflit mais pour les arbres brûlés, il leur a demandé de payer les amendes parce ce qu'ils l'avaient fait exprès ».

La justice

Quant à la justice, elle ne tranche pas un conflit avant d'avoir recours aux comités de gestion des conflits qui, pour eux, sont souverains.

Encadré 6 : Illustration d'un conflit concernant la vente d'une maison

« Il fut un moment, deux familles sont entrées en procès autour d'une habitation. Le chef d'une des familles a vendu sa maison afin de rembourser de l'argent qu'il devait à quelqu'un d'autre qui lui avait donné une marchandise à vendre pendant le régime de Sékou Touré.

Quand il a été arrêté et mis en demeure de rembourser, il est parti rejoindre ses enfants à Dakar. Ses enfants se sont cachés de lui. Il est revenu pour voir une de ses filles (sa 1^{ère} fille) qui était mariée à Gaoual pour lui dire qu'il n'avait pas pu rencontrer ses frères à Dakar alors qu'il voulait leur dire qu'il veut vendre sa maison qui se trouve en ville et aller habiter en brousse à (Thiéwéré) dans les champs. Sa fille lui a dit qu'elle était favorable puisque ni son mari, ni elle, n'ont les moyens de l'aider. Il a vendu la maison à quelqu'un qui résidait à Dakar. Ce nouveau propriétaire a laissé la maison à sa sœur pour y habiter.

Plus tard, un des fils du cédant est revenu pour dire qu'il allait récupérer la maison. Nous lui avons dit d'abandonner parce qu'il ne savait pas pourquoi son père avait vendu la maison. Il n'a pas accepté d'abandonner. C'est ainsi, qu'ils ont été transférés à la justice de paix à Gaoual. Le juge nous a convoqué, nous lui avons dit là-bas que chez nous certaines pratiques comme « vendre et se désister, donner et reprendre » sont bannies. Le juge a répondu qu'on était souverains et qu'il ne pouvait pas aller au-delà de notre résolution : « Les lois que vous avez adoptées avec consensus nous facilitent la tâche, c'est pour nous aider. D'ailleurs vous nous déchargez puisque c'est le social ou la solidarité qui domine. Ceci fait que l'autorité aura moins de charge de ce côté ». Le juge nous a dit que ce n'est pas bon que tous les conflits à la base qui relèvent des compétences que ça soit des sages ou des marabouts soient transférés à l'autorité. C'est ainsi qu'on a été renforcés dans nos principes ».

- ✓ **La Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) :** A travers les élus des unions et des groupements, des démarches sont menées pour accompagner les producteurs dans le processus de sécurisation des prêts fonciers. De ce fait, ils sont impliqués dans les démarches pour l'obtention des documents fonciers, ils veillent au déroulement de tout le processus jusqu'à la signature.

Encadré 7 : Extrait du témoignage du Président de l'Union des groupements de Tanda kadè

« Nous, membres du bureau de l'union, prêtons actuellement des terres au profit des groupements de producteurs sans condition. Nous l'avons fait à partir de Dombia (District) et c'est moi-même qui étais parti faire la demande au nom de l'union pour à peu près un hectare et demi. On a fourni des documents signés par le propriétaire et moi-même. De Dombia à Kakoukou, plus de 10 documents sont avec moi. Toutes ces parcelles sont aménagées (avec des clôtures grillagées et des puits busés avec blocs latrines) et exploitées. Nous nous sommes accordés sur des durées de prêt de 15 ans renouvelables. Ces prêts, ce n'était pas pour moi, mais c'est pour les groupements des producteurs.

Par exemple, si on vient à Madina Diakka demander un domaine, ce n'est pas ceux de Koumbia qui vont venir y travailler mais les femmes de Madina Diakka qui vont l'exploiter. Par exemple à Kakoukou, quelqu'un a acheté la terre et il a volontairement prêté la parcelle pour 15 ans aux groupements de producteurs. Il ne va pas planter des arbres à l'intérieur parce ce sont les familles de Kakoukou qui y trouvent à manger et un peu de revenus. Il laisse volontiers la population de Kakoukou l'exploiter ».

7 SUCCÈS, IMPACTS ET LIMITES CONSTATÉES PAR L'EXPÉRIENCE

7.1 Une légitimité forte reconnue au Conseil des Sages

Le constat global qui se dégage est que dans ces zones, il y a la volonté des sages de conserver les us et coutumes hérités des anciennes générations. Cette volonté affichée soulève un débat non seulement entre ces sages et la nouvelle génération (fils et petits-fils), mais aussi, un conflit de compétences entre les autorités et eux. Il faut noter à cet effet, que ces autorités ont fini par les renforcer dans leur notoriété de sorte qu'ils sont devenus plus souverains et légitimes dans la gestion des conflits.

De plus, l'approche de la fédération des paysans du Fouta Djallon a permis de renforcer ces initiatives locales dans les modes de gestion du foncier à l'amiable à travers l'élaboration des accords écrits et signés entre exploitants et propriétaires et qui sont visés au niveau des communes.

Spécifiquement, ces accords sont élaborés et signés quand il s'agit des aménagements hydroagricoles (des durées de prêts de 15 ans minimum renouvelables). Les propriétaires sont reconnus dans leur droit de propriété et les exploitants dans leur droit d'usage.

Quand il s'agit de la construction d'une infrastructure de stockage, ce sont les bénéficiaires à travers l'autorité locale qui négocient pour l'octroi de la parcelle avec une pièce à conviction (attestation de don et un plan de masse).

Les autorités administratives, communales et des districts accompagnent le processus et veillent à l'application de ces accords.

Les populations cohabitent avec sérénité et il n'y a pas une crise de confiance entre les sages et les communautés ; surtout qu'il y a peu de conflits majeurs ingérables au niveau local. Les autorités administratives aussi, sont solidaires avec les sages ; malgré la non formalisation de ces comités. La FPPD organise des réunions interprofessionnelles auxquelles les agriculteurs et les éleveurs sont conviés. Les différents acteurs s'y retrouvent, discutent et trouvent un terrain d'entente. Les exploitations sont sécurisées et les exploitants y trouvent leur compte.

7.2 De nouveaux défis liés à l'arrivée de nouveaux acteurs

L'affluence dans ces zones d'hommes d'affaires pour l'achat des grands espaces à usage agricole pose de nouveaux défis, car ces acquisitions se font au détriment des petits producteurs. La production de la noix de cajou a été un déclic majeur. La production des céréales et le maraichage diminue ainsi par endroits au profit de la plantation d'anacardiens, qui est devenue plus rémunératrice ces dernières années.

Cette capitalisation a permis de comprendre que les communautés ont une envie manifeste de débattre sur la question du foncier. Ceci s'est traduit par la facilité de leur mobilisation et leur volonté de s'exprimer. C'est ainsi que toutes les expressions vont dans le sens de l'apaisement en vue de la conservation et de la sécurisation des modes de gestion traditionnelle qui pour eux, sont moins contraignantes. Cette volonté a été clairement exprimée dans les témoignages des personnes interviewées. Les

administrations locales apprécient et accompagnent également les initiatives locales de gestion, sauf que ces initiatives attendent d'être légalisées.

La mise en place des dispositifs locaux de gestion de résolution des conflits ancrés dans les territoires et reconnus comme légitimes par les différents groupes d'acteurs peut être déterminante pour obtenir des changements significatifs dans la gouvernance foncière au niveau local. Ceci constitue la grande leçon que l'on peut retenir de cette expérience. Elle fonctionne quand les différents acteurs y croient et sont bien préparés culturellement, socialement et techniquement pour l'application des dispositions prises.